

Rapport d'ouverture de Jean Marie RECH Congrès Fédéral au Verdon Sur Mer du 2 au 6 octobre 2006

Le « *tous ensemble* », soyons à l'offensive Plus nécessaire que jamais

Bonjour à toutes et à tous !

Chers camarades, voici 3 ans exactement en octobre 2003 que notre 12^{ème} Congrès s'est tenu et pour la plupart d'entre vous, vous y étiez, et pour les nouveaux comme pour les habitués. Je vous souhaite donc la bienvenue au 13^{ème} Congrès Fédéral au Verdon.

Vous êtes les délégués de ce congrès. Il vous appartient de débattre sur nos orientations et de prendre toutes décisions qui sont nécessaires au renforcement, au déploiement et rayonnement de la CGT. C'est une grande responsabilité qui vous appartient.

L'objectif fondamental de notre fédération est de travailler à la cohésion et à la convergence revendicative de l'ensemble des composantes de la fédération.

Cohésion et convergence revendicative sont et devront être les principes mêmes de notre organisation fédérale. Je pense en ce moment à ceux qui ont eu la volonté commune des syndicats nationaux du ministère de créer cet outil actuel qui fédère, oui je parle de notre fédération née le 25 janvier 1973, d'une volonté commune.

Ensemble, nous devons patiemment travailler à l'unité et la convergence des agents quel que soit leur âge, leur origine, leur catégorie. Nous avons à travailler, quelles qu'aient pu être les difficultés, au rassemblement de toutes nos forces syndicales. Ensemble, nous devons faire de la **démocratie syndicale**, de la **consultation**, de l'**écoute de l'autre**, être **proche des personnels**, de **fédérer**, faire **progresser notre fédération**, cela doit être le socle de notre démarche syndicale.

Ensemble, nous aurons au quotidien à articuler la contestation, la mobilisation avec les négociations et propositions pour être résolument à l'**offensive**. Nous devons, pour cela, continuer de construire une fédération plus fortement ancrée dans la société, présente et organisée partout où il est nécessaire et possible de contrecarrer les choix politiques.

La mise en œuvre de notre démarche, son déploiement dans nos syndicats est à la base du formidable succès que nous venons de remporter avec le retrait du Contrat Premier Employé !

Nous avons toutes les raisons d'en être fier dans l'ensemble de la CGT. Ce formidable succès est celui de l'unité des lycéens, étudiants, salariés et du rassemblement de leurs organisations sur des objectifs clairs et partagés, contre la flexibilité et la démolition organisée des droits sociaux. Mais cet

affrontement autour du CPE a montré aussi que nous vivons une crise de la démocratie. **La République est sans aucun doute malade**, nos **gouvernants ne se portent pas bien du tout** ! Les ambitions présidentielles au sein du UMP ont pris comme terrain l'avenir de la jeunesse et le code du travail !

Son président, vice-Premier Ministre, adepte du karcher et du 49-3 pour couper tout débat. Pour moi, une démocratie moderne doit s'appuyer sur une articulation nouvelle entre démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie participative. Elle est **incompatible** avec des attitudes (de M.Sarkozy) autoritaires, la mise en cause des droits et libertés des salariés (les 4 de la Rochelle) ou la fédération et l'UGFF ont pris toute leur place pour réclamer la relance, plusieurs milliers de militants sanctionnés pour leur activité syndicale. Cela est inadmissible et anti-démocratique.

Notre pays a besoin de réformes profondes. Je trouve indigne, de voir tous ces élus des beaux quartiers (Neuilly), dont les électeurs viennent de bénéficier de huit milliards d'allègements fiscaux, traiter les jeunes, les salariés, les fonctionnaires de « **privilegiés** », de « **frileux** », de « **conservateurs** », voire de « **nantis** » quand ceux-ci ne font que défendre leurs droits sociaux, leur droit de vivre dignement, leur aspiration à construire leur propre avenir.

La vérité, **monsieur Sarkozy**, c'est que nous **voulons des réformes et vite**, mais nous **ne voulons pas les vôtres** !

Le monsieur Sarkozy n'est pas un con, mais il est tellement persuadé que **les électeurs le sont** qu'il ne se soucie absolument pas de savoir si ses mesures sont cohérentes ou pas.

Nous voulons des changements profonds, qui répondent aux revendications et aspirations des salariés. A ceux qui prétendent que les transformations de l'économie obligent à affaiblir le droit du travail, les statuts, la protection sociale, nous pouvons répondre qu'elles imposent au contraire de leur donner une nouvelle dimension. **L'évolution de la productivité ne doit pas être synonyme de précarité professionnelle et d'instabilité sociale.**

La situation internationale

La situation dans le monde n'est pas brillante pour les peuples. Une super puissance, les USA veulent jouer les gendarmes du monde, pour défendre soi-disant les valeurs de libertés, de démocratie et d'hypocrisie suprême, dans certains cas, les droits de l'Homme.

C'est dans ce pays si « vertueux » que Bush continue à refuser de gracier les condamnés à mort. Dans ce pays que Murmia Abu Jamal, journaliste noir croupi depuis plus de vingt ans dans le couloir de la mort.

Et horreur suprême, Bush vient de déposer un projet de loi instaurant le droit de torturer pour des organismes comme la CIA, voir le FBI !

Allons sous ces divers couverts, la vérité est beaucoup plus crue. C'est tout simplement une politique au service du capital et une volonté pour les Etats-Unis de vouloir s'implanter partout où il y a des richesses comme par exemple dans ce grand Moyen-Orient qu'ils veulent s'accaparer et que vu du Maroc à l'Afghanistan avec d'immenses réserves de pétrole et de gaz. Mais plus largement étant en Afghanistan, ils sont proches des pays de l'ex URSS ou les sous-sols sont très riches en minéraux de toute sorte.

L'Iran avec ses 88 millions d'habitants, ses immenses réserves de pétrole et de gaz et sa position stratégique veut jouer un rôle de puissance économique, quoiqu'on pense du gouvernement Iranien et c'est loin d'être un soutien à ce gouvernement, le peuple Iranien affirme son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis dont les menaces et abus de leurs alliés européens sur ce pays se font encore plus précises.

Il faudra être vigilant et lutter afin qu'il n'y ait pas une nouvelle guerre, source de massacre d'atrocité et de malheurs pour les peuples.

C'est un illustre auteur dont j'ai perdu le nom qui aurait dit :

« La guerre c'est faire s'entretuer des gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui eux se connaissent, mais ne s'entretiennent pas ».

Nous vivons dans un monde capitaliste et je vous rappelle ce qu'en disaient Marx et Engels dans le manifeste il y a plus de 150 ans « Pousser par le besoin de débouchés nouveaux, la Bourgeoisie mondiale envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout. En un mot, elle se façonne un monde à son image ».

Les dépenses militaires mondiales officielles atteignent aujourd'hui plus de 1.000 milliards de dollars par an. Il faut supprimer tout ce qui gêne le déploiement de la concurrence mondiale, c'est tous les jours que les multinationales tentent d'augmenter leurs profits par tous les moyens y compris l'intervention armée.

C'est la course mondiale aux parts de marchés à la main mise sur les sources de matières premières. Ce sont les regroupements de grands groupes capitalistes multinationaux, c'est la construction de groupes hyper géants. En 2005, le volume des fusions-acquisitions réalisées dans la seule Europe a progressé de 33 %. Il a franchi la barre des 1.000 milliards d'euros. Les multinationales ne connaissent qu'une chose : Le maximum de profits.

C'est ce que certains appellent pudiquement la mondialisation n'est autre que la mondialisation capitaliste. D'autre part des luttes terribles entre capitalistes avec y compris l'émergence de puissances économiques nouvelles comme l'Inde et la Chine qui espèrent prendre une place importante. D'ailleurs une étude montre que dans dix ans la Chine pourrait passer devant les Etats-Unis.

Mais aussi, ce qu'il faut retenir de ce qui se passe dans le monde, c'est l'exigence des peuples à vivre autrement.

En Amérique Latine, au Venezuela, 5^{ème} producteur mondial de pétrole, Hugo Chavez a fait plier les multinationales maîtresses du pays. Elles ont dû accepter des modifications sévères de leurs contrats. Et depuis, en Bolivie, la nationalisation des hydrocarbures a été effectuée par Evo Morales. Il en annonce d'autres concernant les mines, le secteur forestier etc...

Notre solidarité militante va à ces camarades qui ont fait plier l'impérialisme.

Il en est pour qui, l'Europe telle qu'elle se construit serait un rempart, à la mondialisation où représenterait un contre pouvoir politique et économique !

Cette Europe qu'ils veulent construire est le lieu où s'affrontent les groupes géants mondiaux. L'implication des capitaux internationaux au sein d'un même groupe est pratique courante. Les Etats-Unis fournissent annuellement environ le quart des investissements étrangers en Europe.

Pour soi-disant faciliter la circulation des flux financiers entre l'Europe et les USA. La bourse de Wall Street et Euroness qui regroupe les bourses (de Paris, Amsterdam, Lisbonne, Bruxelles) ont signé un accord de fusion. Ce sera le premier groupe mondial de transactions boursières. Elle opère chaque jour 80 milliards de dollars de transactions. Elle sera cotée 21.000 milliards de dollars.

La réunion de l'OTAN s'est tenue à Paris le 26 mai. L'intégration de la force militaire européenne à l'OTAN est confirmée. L'OTAN qui est au service de la politique impérialiste dirigée par les USA.

Tout cela donne une idée de l'âpreté des rivalités capitalistes qui grandissent dans le monde entier. Rivalité entre européenne mais en même temps, solidarité de classe pour imposer aux peuples de l'Europe la même politique basée sur la baisse du coût du travail, du développement de la précarité ect...

Cette Europe qui veut mettre en place en France sept régions métropolitaines et une dans les DOM sous la coupe de Bruxelles.

La création de 22 pôles de compétitivités à vocation Européenne Centre de formation, unités de recherches... qui travailleront sous la houlette des grandes entreprises privées pour des projets d'ambitions européennes et même internationale, tous financés par le budget de l'Etat.

Le monde capitaliste et donc l'Europe se sont des richesses à un pôle pendant qu'à l'autre c'est la misère.

En 2006, le monde compte 102 milliardaires de plus. Bernard ARNAUD PDG de LVMH figure en 7^{ème} place avec 21,5 milliards de dollars.

Le patrimoine de 793 milliardaires donne un total de 2.600 milliards de dollars (soit deux fois le PIB de la France qui est de 1.303 milliards de dollars).

A l'autre pôle : 220 millions d'enfants de 5 à 14 ans exploités au travail.

Sur les 6 milliards d'habitants de la planète, 900 millions ont faim, et 2 milliards souffrent de carences graves.

Cette Europe capitaliste a subi un coup de frein le 29 mai, lors du référendum. La CGT en général en appelant à voter non contre la Constitution Européenne à contribuer grandement à cette victoire, la fédération de l'Equipement a pris sa part dans ce succès.

La situation en France

Les violences dans les banlieues fin 2005, suite aux provocations de «*monsieur Sarkozy*», ont eu une conséquence dramatique pour ceux qui en ont été les victimes.

La banlieue, quoi qu'en disent certains est au centre de la société française. Il n'y a pas d'un côté des cités de la peur et de l'autre une France de la sérénité.

Ces explosions de violence ont mis en lumière l'échec des politiques menées ces dernières décennies. L'arsenal répressif déployé n'a pas étouffé la révolte et les réponses apportées sont loin de «*réduire la fracture sociale*» et «*l'insécurité*» comme s'y étaient engagés les politiques en 2002.

Au contraire elles aggravent la casse sociale, accroît la précarité.

Près d'un an passé, les promesses d'emplois sont restées lettres mortes et l'insécurité sociale sévit

toujours avec autant de cruauté dans les cités populaires.

A Métaeurop les ouvriers ont passé sous silence pendant plus de vingt ans les ravages à long terme de l'amiante au nom de l'emploi, aujourd'hui, ces hommes et ces femmes sont laissés sans plan social tout comme les Polimeri dans l'Isère qui connaissent le mépris de groupes qui eux vont bien et affichent des bons résultats pour la grande satisfaction des actionnaires. La liste est longue d'entreprises où les salariés (comme à la Sogerma) sont confrontés aux appétits des actionnaires qui imposent au monde du travail la rentabilité financière comme seule loi.

Alors que des entreprises affichent des bénéfices, elles licencient et ferment des sites, elles jettent au chômage, sacrifient des territoires, pour abaisser le coût du travail, et demain délocaliser et surexploiter des ouvriers d'autres pays européens.

Le comble, c'est que ces entreprises (comme par exemple SEB), ont largement bénéficiée de réductions de cotisations sociales octroyées par l'Etat sur les bas salaires.

La mobilisation victorieuse contre le CPE, quelques mois après la révolte dans les banlieues contre la politique de monsieur haute pression ou monsieur sous pression a confirmé le réveil populaire.

Avec les étudiants, le front anti-CPE s'est élargi à l'ensemble du monde du travail qui ne veut pas conjuguer l'avenir de ses enfants avec l'insécurité sociale et la précarité.

Les agents de l'Equipement y ont pris toute leur place.

Nous avons été en capacité de faire reculer le CPE, cette formidable mobilisation a mis en échec toutes les tentatives d'intimidation et déverrouillé l'étau de la fatalité qui pesait depuis la bataille contre la réforme des retraites.

Plus le gouvernement parle d'égalités des chances et plus il les sape.

Avec la loi dite «*d'égalité des chances*» nous sommes renvoyés des décennies en arrière, instaurant le travail de nuit des apprentis, banalisant la précarité, offrant aux patrons une main d'œuvre bon marché et corvéable.

Ce CPE qu'ils entendaient imposer à toute une génération, c'était sans compter sur la prise de conscience des citoyens sur les dangers des contrats précarisés pour tous les salariés et le rejet massif de cette éventualité.

A la casse sociale correspond l'appareil répressif, ainsi le pouvoir a subi une défaite, c'est alors qu'il a lâchement tenté de faire payer les jeunes par un acharnement policier et judiciaire inacceptable, en faisant convoquer plus de 600 d'entre eux devant les tribunaux.

Que des actes de violence répréhensibles soient condamnés est une chose, mais qu'on se livre à une entreprise de criminalisation et d'intimidation de l'action sociale en est une autre.

La victoire contre le CPE a ouvert des perspectives, nous devons gagner contre le CNE, (qui selon l'aveu même du 1^{er} ministre n'a pas créé d'emplois), mais aussi contre les emplois vieux et les contrats PACTE, repousser les attaques contre les statuts des fonctionnaires et d'une manière plus globale contre le code du travail.

Le gouffre apparaît toujours plus profond entre la réalité et sa présentation par les ministres.

La France compte deux millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté selon **les critères** européens.

Beaucoup sont confinés dans les ghettos que sont devenus les cités populaires, ils sont assimilés par le Ministre de l'Intérieur à de la «*racaille*».

Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tous les indicateurs sont au rouge.

Sept millions de personnes, soient plus d'une sur dix, dépendent des minima sociaux et ce chiffre est en augmentation, + 3.4 % en 2004 soit le double de 2003.

Le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de 2.4 % en 2004.

Ce sont les femmes qui représentent 80 % des bas salaires.

Les jeunes sont particulièrement touchés avec 16 % de pauvres parmi les 16-24 ans, contre 10.8 % dans les tranches plus âgées.

L'observatoire note une tendance à l'augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées.

La pauvreté en France aujourd'hui n'est pas marginale, elle est au cœur de la société.

Au delà des chiffres, pour des millions de Français cela se traduit par des difficultés d'accès aux soins, l'incapacité de se loger, des impayés de factures, de coupure d'eau, d'électricité, une vie d'angoisse du lendemain.

Feuille de paie trop maigre, insécurité de l'emploi, l'emploi stable et correctement rémunéré est devenu un luxe. La précarité est la première cause de pauvreté.

Le gouvernement se réjouit d'afficher une baisse du nombre de chômeurs, moins 7.5 % en un an, alors que pendant cette même période les radiations ont augmentées de 10 %. Il n'y a donc pas de quoi pavoiser. Les chômeurs longue durée sont passés sous contrats aidés, pour le reste les statistiques ont bénéficié d'un gros coup de pouce démographique, plus nombreux sont ceux qui quittent le monde du travail par rapport aux jeunes qui arrivent.

Le durcissement des conditions d'accès au régime d'assurance chômage se traduit par la radiation de milliers de personnes des listes de l'ANPE.

Le chômage mine le corps social, les solidarités, il est bien souvent synonyme de repli sur soi.

Plus de 4 millions de citoyens privés d'emploi, c'est humainement insupportable, et cela va à l'encontre d'une vraie croissance.

Dans la Fonction publique, les suppressions d'emplois, 15.000 annoncées pour 2007, sont autant de possibilités en moins pour des chômeurs de retrouver un travail.

En même temps, les patrons ne se sont jamais autant gavés, dépourvus d'éthique ils règnent impunément, le train de vie fou de ces gens-là est une insulte aux violences de l'injustice sociale que subissent des millions de Français sans emploi ou acculés au sous-emploi.

Les dividendes versés par les groupes du CAC 40 ont progressé en 2005 de 50 % alors que la petite hausse de 3 % du SMIC est jugée très «*dangereuse*» par la présidente du MEDEF. Les fonctionnaires auront pour solde de tout compte une augmentation de leurs salaires de 0.5 % au 1^{er} juillet et de 0.5 % au mois de février et que les minima sociaux restent inchangés.

Le pouvoir d'achat des salariés stagne depuis trop longtemps. Pour beaucoup de salariés, il est de plus en plus difficile de vivre de son travail.

Pour les fonctionnaires, entre le 1^{er} janvier 1983 et le 30 juin 2006 la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point est de 14.2 %.

Il y a décidément quelque chose qui ne va pas.

Nos gouvernants offrent un spectacle affligeant, discrédités par des affaires qui provoquent l'écoeurement, comme l'affaire Clearstream.

La compétition des stars présidentiables laisse peu de place au vrai débat de projets et à une intervention populaire directe.

Face à une droite de plus en plus agressive, un MEDEF qui rêve d'un nouveau quinquennat de recul social, notre devoir de syndicalistes dans cette période de discussion pré-électorale et d'élaboration des programmes des candidats est bien de faire entendre la voix des travailleurs et particulièrement ceux de l'Équipement.

Les batailles du référendum et du CPE viennent de démontrer, à l'opposé d'une démagogie de renoncement, que la conscience antilibérale, en phase avec l'acuité des urgences sociales était mobilisatrice.

Notre société régresse dans un climat de dérives sécuritaires qui fait peur.

L'instrumentalisation des religions est au cœur de manipulations politiciennes.

Il faut plus que jamais activer le débat sur les principes de laïcité pour échapper à ces pièges et mettre toute la société, croyants et non-croyants, à l'école de la tolérance.

Ecole de la tolérance, pour dénoncer les lois inhumaines qui visent à faire des immigrés un réservoir d'exploitation corvéable et jetable.

Qu'est devenue la France des Droits de l'Homme ?

Des milliers de familles se sont rendues cet été en masse dans les préfectures animées par l'espoir d'obtenir la régularisation de leur situation sur le sol français, pour 6934 sur les près de 24000 ce sera le cas. Les autres familles vont entrer dans la clandestinité, ou seront reconduites à la frontière.

Loin de s'attaquer à l'immigration illégale, la réforme de notre Ministre M. Sarkozy ajoute, l'injustice au désordre, son « *immigration choisie* » répond à des objectifs politiques peu avouables.

Cet été, les expulsions des squats par les forces de l'ordre, dans des conditions inhumaines, que cela soit à Cachan ou ailleurs, ont jetés des familles dans le désarroi. Tous n'étaient pas des sans-papiers, certains étaient simplement confrontés à la crise du logement et dans l'attente d'en obtenir un pour pouvoir vivre dans la dignité.

Alors que pleuvent les délocalisations, les chantages à la baisse des salaires, les mesures d'allongement du temps de travail, d'aggravation des conditions de retraite et de la protection sociale, les salariés se sont demandés si le projet de constitution proposé en mai 2005 aux suffrages les protégeraient. Ils ont répondu majoritairement par près de 55 % : NON.

Les services publics ont été au cœur des débats pendant toute la campagne référendaire.

Les Français se sont montrés attachés à leurs Services Publics.

Le danger de la disparition de la notion de services publics pour laisser place à la notion de service d'intérêt économique général avec objectif de rentabilité financière plutôt que d'utilité sociale, n'a pas échappé.

L'objectif est affiché, privatiser tout ce qui est rentable pour le capital et qui appartient aux citoyens. La loi organique aux lois des finances (LOLF), autre volet pour mettre en œuvre la réforme de l'Etat, applicable au 1^{er} janvier 2006 se présente comme une machine destructive contre l'emploi et contre nos garanties statutaires.

Après le bradage des sociétés d'autoroutes, la vente d'EDF, c'est le gaz qui est entièrement livré aux appétits du marché financier, en lieu et place du pôle public de l'énergie dont notre Pays et l'Europe auraient besoin.

L'opération pourrait coûter très cher aux usagers. Nous venons déjà de subir des hausses brutales de facture. Selon les observateurs sérieux du dossier il faut s'attendre à une flambée des tarifs.

Cette fusion Suez/GDF va à l'encontre des intérêts des usagers.

Nicolas a vite oublié son engagement solennel d'août 2004 de ne pas descendre la participation de l'Etat au-dessous de 70 % et se charge de rentrer dans le rang les récalcitrants au projet.

La fusion d'aujourd'hui fait craindre l'engrenage de nouvelles opérations financières.

Qui peut croire le maintien d'une maîtrise publique avec une participation de l'Etat abaissée à 33 %. Or la maîtrise publique est seule à même de gérer dans la sécurité et la coopération, des politiques énergétiques durables et diversifiées. L'énergie est un bien que l'on a de plus en plus intérêt à gérer en commun dans l'intérêt des populations.

La réforme annoncée de la justice d'ici les élections de 2007 augure mal du résultat final

Les graves questions soulevées par le procès d'Outreau attendent d'autres réponses.

La France est au dernier rang européen pour son budget de la justice. La pénurie de moyens humains ; les restrictions budgétaires dégradent ce service public. La misère de la justice française ; prétexte pour mettre en œuvre une réforme qui rendra plus inégalitaire par l'argent l'accès de chacun à la justice et le droit à une procédure équitable.

Justice inégalitaire, nous connaissons à l'Equipement avec le verdict du Tribunal de La Rochelle à l'encontre de nos camarades mis en examen suite à l'incendie du MEDEF le 5 juin 2003. Malgré la démonstration faite que le dossier est vide et les accusations sans fondement : deux de nos camarades ont été condamnés à 1 mois de prison avec sursis sans inscription au casier judiciaire et à verser solidairement 1 million 100 euros au MEDEF et aux A.G.F.

Toute une vie de travail ne suffirait pas à nos deux camarades pour payer.

C'est un déni de justice qui a été rendu, justice à la solde du MEDEF, justice de classe qui criminalise l'activité syndicale et traite les travailleurs comme des délinquants alors que dans un même temps elle amnistie Guy DRUT.

Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'en appel de cette condamnation, nos camarades soient relaxés.

La pression doit être maintenue jusqu'au bout, elle ne doit pas fléchir, pour nos camarades et pour défendre une liberté fondamentale, celle de l'action collective des salariés pour la défense de leurs droits.

Donc rendez-vous le 8 décembre au Tribunal de Poitiers.

Service public

Depuis plus de 20 ans, la Fonction publique et le Statut général des fonctionnaires font l'objet des attaques des gouvernements successifs. Ces attaques s'opposent à la conception héritée de la Révolution française (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), enrichie par les luttes sociales et notamment les acquis issus de la deuxième guerre mondiale (programme du CNR) et prenant en compte les attentes d'aujourd'hui : la Fonction publique s'inscrit au regard de missions publiques en réponse à des besoins sociaux.

La Fonction publique est organisée autour des grands niveaux institutionnels : l'Etat, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et groupements de communes). S'ajoute la Fonction publique hospitalière.

Cinq millions d'agents travaillent dans la Fonction publique, 2,530 000 travaillent dans la Fonction publique de l'Etat, 1,460 000 dans la Fonction publique territoriale, 934 000 dans la Fonction publique hospitalière.

Les enjeux du 3ème millénaire impliquent, partant de nos grands acquis historiques, la construction de nouvelles réponses solidaires et la conquête de nouvelles garanties. Cela nécessite en particulier une nouvelle organisation de la Fonction publique, un développement de la Fonction publique de l'Etat.

La Fonction publique de l'Etat doit être garante des principes du service public : égalité d'accès, de traitement, continuité, adaptabilité, péréquation et solidarité, aménagement du territoire et développement économique, laïcité...

La lutte contre l'exclusion sociale, **territoriale**, le développement économique et le droit au travail pour tous nécessitent non le rabougrissement mais le développement de la Fonction publique. La crise des zones rurales et des banlieues appelle le retour à des services publics de qualité, leur création dans les quartiers où ils ont toujours fait défaut.

Notre pays a besoin d'une Fonction publique disposant des moyens financiers nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions. La mise en œuvre des politiques publiques doit être le fait du niveau le plus approprié dans le respect de la cohérence nationale et de l'égalité de traitement du citoyen.

Une nouvelle gestion publique à laquelle les citoyens et les personnels seraient associés doit mettre au centre la recherche de l'efficacité sociale. Les investissements publics doivent devenir des investissements efficaces pour l'intérêt général du pays, assurer son développement économique et social, garantir les droits pour toute la population.

Cela suppose une autre politique européenne, avec des services publics reconnus comme pilier du modèle social européen. Il s'agit en particulier de remettre en cause le traité de Maastricht et de définir un autre rôle de la Banque centrale européenne qui doit être au service de tels objectifs sous le contrôle du Parlement européen.

Une véritable Europe sociale développerait une politique de services publics, dans des conditions permettant à chaque pays de développer ses services publics compte tenu des données historiques. Notre démarche ne vise en aucune manière à porter une conception à la « française » qui s'imposerait aux autres pays européens. Mais nous ne voulons pas non plus de politiques imposées par la Commission européenne ou par l'OMC qui mettraient en cause l'existence et le développement des services publics dans notre pays, tels le projet de traité constitutionnel européen, la directive Bolkestein ou l'Accord général sur le commerce des services. Les conceptions développées jusqu'à présent par la Commission européenne, en termes de services universels ou de services d'intérêt général, qui limitent la conception du service public à la fourniture de prestations minimum aux citoyens au travers de missions mises en œuvre indifféremment par le privé ou le public, sont à l'opposé d'une Fonction publique au service de l'intérêt des citoyens. Il s'agit de reconnaître des droits fondamentaux aux citoyens en mettant en place les moyens pour que ceux-ci soient appliqués. Dans tous les cas, le lien est à faire entre missions publiques- moyens publics- statut public.

Pour répondre à ces défis, un immense effort de démocratie est nécessaire.

Des droits nouveaux doivent être reconnus aux agents de la Fonction publique. La conception du fonctionnaire citoyen qui est celle du Statut général des fonctionnaires doit s'accompagner d'une nouvelle conception et d'un nouveau contenu du principe de participation des fonctionnaires à l'organisation et au fonctionnement des services publics. Il en est de même en ce qui concerne l'élaboration des règles statutaires, de la gestion des carrières ou de l'action sociale.

Pour l'exercice des missions, les droits statutaires reconnus au fonctionnaire doivent être réaffirmés et confortés.

Des fonctionnaires au service de l'intérêt général, bien formés, indépendants des pouvoirs politiques et financiers, c'est une garantie pour le citoyen. C'est tout l'enjeu d'un Statut général des fonctionnaires. L'architecture de la Fonction publique de 1946 a posé les fondements d'une construction démocratique, au service de la nation, du bien-être et du développement économique.

Depuis le début des années 80, tous les agents titulaires de la Fonction publique, que ceux-ci relèvent de l'Etat, de la Fonction publique hospitalière ou territoriale, relèvent ainsi du Statut général des fonctionnaires.

Après les avancées de 1983, une nouvelle étape est nécessaire pour des garanties renforcées et unifiées avec un statut unifié des fonctionnaires. Ce statut doit s'appliquer à l'ensemble des agents travaillant de manière permanente dans la Fonction publique et prendre en compte les attentes du salariat dans un contexte marqué par un fort renouvellement démographique.

Le principe de l'emploi public doit être réaffirmé.

Une Fonction publique de carrière, c'est la garantie de l'indépendance du fonctionnaire. Celle-ci a un fondement : la séparation du grade et de l'emploi. L'accès aux emplois publics par concours, c'est permettre l'égalité d'accès des citoyens. Les concours doivent être arrimés à une formation initiale, à un diplôme.

A l'opposé, la politique de regroupement des corps vise par la négation des qualifications spécifiques et des missions spécifiques à mettre en cause les unes et les autres ; derrière se profilent la polyvalence, les transferts d'office, les suppressions de postes et la mise en cause des garanties contenues dans le Statut. Une grille unique de classification avec le maintien des catégories et corps permet au contraire de préserver l'unicité de la Fonction publique et l'égalité de traitement du citoyen.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est constamment dégradé depuis 1983 et la désindexation de l'évolution des traitements par rapport à celle du coût de la vie. Revendiquer le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par le biais d'une augmentation du point d'indice et une revalorisation générale des niveaux des grilles de qualifications, c'est non seulement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires, mais aussi participer à la relance de la consommation et l'équilibre des comptes sociaux. Le pouvoir d'achat des 5 millions d'agents de la Fonction publique, mais aussi le niveau de leurs garanties collectives, peuvent influencer positivement sur les conditions de vie et de travail de tous les salariés.

Evolution des services à l'Equipelement

Le 1^{er} janvier 2007, le ministère éclate. Cela signifie la disparition de la dernière grande administration technique de l'Etat.

La ligne politique libérale suivie en particulier depuis quatre décennies qui a traversé tous les gouvernements trouve, à cette date, l'aboutissement d'une phase dans la mise en pièces du Service Public de l'Equipelement. Les luttes que nous avons engagées et réalisées avec les Personnels ont permis de maintenir l'unicité des services jusqu'à ce jour.

Doit-on parler d'échec de nos actions ? OUI, si l'on ne s'en tient qu'à cet aboutissement mais cela est très simpliste. NON, et surtout pas NON, si l'on considère tous les emplois sauvés pendant toutes ces années car ce n'est pas 25000 mais peut-être le double ou le triple qui auraient disparu.

NON, et surtout pas NON, si l'on considère la qualité du service rendu aux populations et aux élus de proximité grâce à la haute conscience de la grande majorité des Personnels, dans des conditions de plus en plus difficiles, sans être défendus et protégés par leurs ministres successifs et par une certaine hiérarchie primée pour cette fonction de fossoyeurs.

NON, et surtout NON, si l'on considère, grâce à l'action du 24 janvier 2006 et près de 20000 pétitions, que l'on a contraint le ministre et les gestionnaires à établir quelques garanties pour les agents forcés à des mouvements qu'ils n'ont pas souhaités. Encore faut-il mesurer la portée limitée de ces garanties.

Si certains s'entêtent à parler d'échec, alors ils doivent en analyser les causes en portant les responsabilités sur ceux qui ont œuvré pour la casse de ce grand Service Public qu'était l'Equipelement.

La mise en cause de la loi du 13 août 2004 et la revendication d'un moratoire dans la mise en œuvre de cette loi et des réformes en cours ont provoqué des débats difficiles dans nos rangs. L'objectif d'obtenir un moratoire enfin adopté par la commission exécutive fédérale du 1^{er} décembre 2005 a redonné un sens unitaire aux actions fédérales. Au-delà du 1^{er} janvier 2007, ce débat est-il caduc ? Assurément pas, car c'est bien d'une politique de reconstruction des Services Publics que notre pays a besoin. Cette politique ne peut être assise que sur un réel et vaste débat public, aspiration qui s'est exprimée à Guéret le 5 mars 2005.

Camarades, de nombreuses batailles restent à mener. L'éclatement du ministère ne doit pas se traduire pour nous par l'éclatement du potentiel de lutte que nous représentons ensemble.

La balkanisation des missions du ministère du fait des divers transferts qu'ils soient routiers ou maritimes réduira incontestablement le niveau global du Service Public. Sur fond de mise en concurrence des territoires et de maîtrise des finances qui s'étendra aux collectivités, les inégalités iront croissantes. La pression accrue sur les collectivités poussera ces dernières à la privatisation, à la sous-traitance, à l'abandon des missions. Au bout de la chaîne, c'est la dégradation quantitative et qualitative de l'emploi public qui sera encore et toujours à la une.

Sans être pleinement dans la phase concrète des transferts, des présidents de conseils généraux ont déjà évoqué le sens de leur action tel celui du Rhône qui, face au MEDEF, a précisé qu'il ne gardera pas les 1500 agents que l'Etat lui transfère.

L'opération « transferts » est une opportunité utilisée par certains pour procéder à la réduction d'emplois statutaires ou non, en refusant de pourvoir les emplois vacants transférés.

Les garanties pour les Personnels co-signées par notre ministère et l'ADF sont très insuffisantes et surtout très fragiles sous l'effet de la libre administration des collectivités.

Ainsi, le mieux être au département imaginé par beaucoup et décrit par certains sous le seul angle de quelques aspects indemnitaires ou de déroulement de carrière risque d'être d'une durée limitée.

Face à cette situation, notre responsabilité n'est pas d'imiter notre administration en considérant que les transférés sont déjà ailleurs et « oubliés ». Notre Fédération doit continuer à être à l'offensive sur cette partie du dossier où de nombreuses questions sont toujours sans réponse. Cela n'empêche en rien, bien au contraire, un travail et des actions convergentes avec la fédération des Services Publics.

La fonction routière de l'Etat est circonscrite aux onze directions interdépartementales des routes. Elle est ainsi coupée de la partie aménagement. Même le secteur études et grands travaux est éloigné. Cette configuration est un pré positionnement pour mieux externaliser ou privatiser.

Les remontées fragmentaires de la part des camarades interlocuteurs attisent nos inquiétudes tant pour ce qui concerne l'emploi, les organisations de travail, les missions, les conditions d'installation que les droits sociaux et syndicaux des Personnels.

La réalité des DIR reste très opaque car le dernier contact avec le directeur des routes remonte à plusieurs mois et nous n'avons aucune vision d'ensemble précise de la réalité.

La période VH commence dans 6 semaines alors qu'aucune discussion n'a été engagée sur les organisations de travail. La DGPA a appelé à la désignation des représentants du Personnel pour la mise en place des comités d'hygiène de sécurité spéciaux alors que la question des droits syndicaux et des conditions d'exercice des mandats n'a pas été traitée.

Notre fédération doit s'inscrire dans un objectif de reconquête d'un grand réseau public de routes nationales avec la ré-appropriation publique des grandes infrastructures routières.

Nous devons être tous à l'offensive sur la base du cahier revendicatif fédéral relatif aux DIR dès notre retour. Une rencontre avec le Directeur des Routes est urgente, mais ce dernier vient de nous faire connaître qu'il nous réunira le 26 octobre prochain.

Les DDE seront réduits à quelques missions dont les perspectives d'avenir sont très aléatoires. En effet, comment imaginer un développement des activités dans le cadre de l'ATESAT, de l'ADS ou de la maîtrise d'œuvre dans un contexte de réduction annoncée des moyens ?

C'est aussi la conséquence mais cela s'ajoute, je pense, aux difficultés et à la mal vie, au travail vécu par les Personnels dans ces services alors qu'ils s'étaient souvent imaginés qu'ils échapperaient au grand chambardement.

Que peut-on espérer de l'expérimentation de fusion DDE/DDAF dans 8 départements ? Cela ne peut être un vecteur d'avenir en valeur Service Public pour les populations et les élus. Notre opposition déjà exprimée doit rester résolue car nous savons par expérience que très fréquemment les expérimentations sont des préfigurations à une généralisation.

Dans le cas présent, cela se traduira par de nouvelles suppressions d'emplois et le risque de remises en cause statutaires sera grandissant.

Face à de telles évolutions, aux enjeux de Service Public et aux conséquences pour les Personnels, nous devons continuer à rassembler. La multiplication des interlocuteurs ne doit pas être un obstacle à notre volonté de solidariser. C'est un défi auquel nous devons répondre ensemble si nous voulons que les Personnels continuent à faire confiance à la C.G.T.

Voies navigables

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales déterminent les modalités de transfert du

domaine public fluvial de l'Etat aux collectivités territoriales.

Les voies de transport de marchandises d'intérêt national sont classées dans un réseau magistral, la gestion est assurée par VNF et un réseau de voies secondaires « *réseau régional* » destinées à être transférées aux collectivités territoriales, soit directement soit à l'issue d'une phase d'expérimentation.

L'Etat et l'établissement public « *VNF* » ont élaboré un contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2005-2008.

Dans le cadre de la LOLF, c'est l'occasion pour l'Etat de clarifier ses relations avec l'établissement public (VNF) en permettant d'une part de mieux identifier les moyens humains mis à disposition de VNF par l'Etat, et d'autre part de garantir à VNF des moyens adéquats lui permettant de réaliser ses nouvelles priorités dans un cadre contractuel.

Concrètement ;

► En terme d'effectif , une réduction de 2 % par an sur la période 2005 -2008 est mis en oeuvre auquel il faut ajouter l'effet dévastateur de la LOLF dans le cadre des emplois... c'est la saignée Suppression de services ... Suppression de subdivisions ...Suppression de centres d'exploitation...! L'économie qui sera dégagée ... sera transférée à VNF sous forme de dotations complémentaires....!

► Les moyens financiers, dont dispose VNF seront orientés sur le réseau magistral, au détriment du réseau régional : modernisation du réseau, automatisations des ouvrages

L'Etat dans une démarche d'identification a séparé les services ou parties de services qui sont mis à la disposition exclusive de VNF et ceux qui exercent des missions régaliennes.

VNF a élaboré un schéma directeur d'exploitation des voies navigables.

Ce document est un cadrage pour les services qui devront élaborer les PPE (plans particuliers d'exploitation).

Le travail posté est en grande évolution...sur le réseau magistral « *augmentation de l'amplitude de navigation* » à contrario réduction de l'amplitude sur le réseau secondaire.

Les travaux en régie non liés aux tâches prioritaires seront abandonnés....le recours à des vacataires ou emplois saisonniers sera optimisé....la mobilité volontaire des personnels sera recherchée....

Aujourd'hui le développement du transport de marchandise est réel, il est en évolution constante... mais quel avenir pour les personnel ?

La situation sur le réseau touristique n'est pas brillante.

A ce jour le transfert d'une voie d'eau ne peut s'effectuer que si la décentralisation est demandée par une collectivité.

Peu de collectivités se sont manifestées... le coût est trop important...

Les régions sont les collectivités ciblées pour un éventuel transfert, sauf qu'elles ne disposent pas de moyens financiers. ARF confirme : si l'Etat impose le transfert comme pour les routes nationales, alors la fermeture de ces voies est inévitable....!

VNF continuera à gérer ce réseau régional, mais au minimum et avec les seuls moyens qu'il dispose la fermeture à la navigation de certaines de ces voies pourrait être envisagée....seule la gestion hydraulique et la sécurité des usagers sera assurée par VNF ...!

Le réseau régional est en péril, son avenir passe par le développement du transport de marchandise

VNF revendique la main mise sur l'ensemble des personnels « *agents de l'équipement* » mis à sa disposition.

Ports Maritimes

Les ports maritimes subissent eux aussi de plein fouet le désengagement de l'Etat, qui transfère ses ports d'intérêts nationaux aux diverses collectivités :

Région, départements, communes, villes, syndicats mixtes.

Ces transferts se font sous l'égide des préfets de régions.

Si certains services (Phares et Balises) où certains agents assumant des missions dites régaliennes restent dans le giron de l'Etat, si dans un premier temps le décret de transfert des services ne concernera pas les capitaineries qui resteront mises à disposition dans le cadre de la convention générale, la plupart des agents seront mis à disposition à titre individuel avec droit d'option,

► détachement sans limitation de durée sur un cadre d'emploi de la FPT ou intégration dans la FPT,

► pour les OPA, la loi prévoit leur mise à disposition à titre individuel.

Sur l'avenir des Parcs et des OPA

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales aborde la situation des Parcs d'une manière particulière.

En effet, l'article 104 précise que les Parcs ne sont pas transférés, mais que le gouvernement déposera dans 1 délai de 3 ans un rapport devant le parlement sur le fonctionnement et l'évolution des Parcs.

Le gouvernement pouvait utiliser ce délai pour dilapider les parcs, les services spécialisés, et malmené encore plus le Statut des personnels.

Mais le SNOA CGT, les OPA ne sont pas restés l'arme au pied. Leur détermination, leur engagement à trouver une solution pérenne pour les Parcs et les services spécialisé d'une part, et obtenir d'autre part, des garanties statutaires y compris pour leur régime de retraite pour les personnels ont contraint le Ministre de l'époque à charger Monsieur Courtial de lui faire un rapport sur l'avenir des Parcs et des OPA.

La CGT a obligé la tenue de table ronde, et des réunions associant les représentants des collectivités afin de trouver une solution viable pour les parcs et les personnels.

En même temps, un certain Valère proposait 6 scénarios pour l'avenir des Parcs, en quelque sorte leur liquidation à terme.

Le SNOA CGT en proposait un 7^{ème}, permettant aux Parcs et aux services spécialisés un avenir dans le service public, garantissant les missions, les travaux mais aussi les emplois statutaires.

Les différentes mobilisations et des journées de grèves majoritaires dans le secteur ont contraint le Ministre à prolonger la mission Courtial afin que ce dernier approfondisse la recherche de solutions viables où les revendications portées par la CGT soient prises en compte.

Pour autant, durant cette période les restrictions budgétaires et la suppression des emplois ont sévi Fortement.

Lors du passage de la loi au 31 décembre dernier, tous les postes vacants ont été supprimés, y compris ceux en compte de commerce.

Le combat n'est pas fini, le Ministre doit faire son rapport qui sera soumis au parlement dans les prochaines semaines. Dans les prochains jours, les OPA, la CGT ont des rendez-vous déterminant pour l'avenir :

- Réunion au cabinet du Ministre le 11 octobre sur la 2^{ème} partie du rapport Courtial.

Mais aussi quelle part de travaux sera confiée aux parcs sur le réseau des DIR notamment pour la viabilité hivernale ?

Quelle sera la volonté des Conseils généraux et communaux de poursuivre leurs engagements dans l'outil Parcs ?

Là encore la mobilisation des personnels au-delà des OPA sera nécessaire.

Peut-on concevoir un service public de qualité, répondant aux besoins des usagers, des populations sans les moyens pour les parcs ?

Certainement pas, c'est ensemble que nous imposerons la prise en compte des revendications.

Un service public du logement

Ce qui se passe à Cachan est absolument inacceptable. Les pouvoirs publics, qui connaissent depuis longtemps la situation de ces familles et leur

demande de logements décents, ont volontairement laissé pourrir la situation.

Encore une fois, mon sentiment et que le Ministre de l'Intérieur se sert de cette affaire comme d'une vitrine médiatique, en envoyant la force publique pour « *déloger les squatters* ».

Il est cependant utile de rappeler que parmi les expulsés de Cachan, il n'y a pas de familles en situation irrégulière. Ces gens-là en effet travaillent, certains même sont diplômés.

Tous, en tout cas, aspirent à vivre décemment dans des logements dignes de ce nom, il y aurait d'ailleurs 1,3 millions de personnes mal logées dans notre pays. Et on peut estimer à 3 millions le nombre de gens en attente d'un logement décent. Donc, contrairement à ce qu'affirme Monsieur Borloo, la situation s'est aggravée.

Ce décalage entre discours publics et la réalité confirme surtout que le gouvernement a fait le choix du privé et qu'il n'y a pas de réelle volonté politique de créer un nombre de logements sociaux suffisants.

Ainsi, sur les 80.000 logements annoncés, seuls 10.000 sont des « *PLUS* », soit des logements à loyer modéré.

Les autres sont des logements dits « *intermédiaires* », des « *PLS* » avec des loyers plus élevés. Par ailleurs, le gouvernement évite de parler du nombre de logements sociaux détruits, au moins égal à celui des constructions.

On ne sait pas où seront bâtis les nouveaux logements et quel en sera le niveau de loyer.

Enfin, rien n'est fait non plus pour contraindre les communes à respecter la loi SRU (Neuilly) par exemple, les obligeants à construire 20 % de logements sociaux. Il y a bien des amendes, mais elles sont faibles et ... rarement payées.

Les questions du logement, tel que le droit au logement et l'accès au logement public, au centre des préoccupations, il n'y a pas de fatalisme à cette crise du logement. Et c'est la mobilisation du « *Tous ensemble* » qui peut faire changer les choses.

Administration centrale :

Depuis plusieurs années l'Administration Centrale vit au rythme de la réorganisation perpétuelle. Celle-ci a été présentée par les différents ministres comme étant « *le fer de lance* » de la modernisation et de la transformation du ministère.

Une première étape qui s'est achevée en mai 2005 s'est traduite par la fusion de différents services des anciennes directions d'Administration Centrale pour aboutir à la création de plusieurs directions générales telles la DGMT (direction générale de la mer et des transports), la DGR (direction générale

des routes) et la DGPA (direction générale du personnel et de l'administration), DGPM (Direction générale du personnel qui en a marre). Dans le même temps d'autres services ont été réorganisés en interne.

Cette transformation a été menée dans la précipitation et l'opacité vis à vis du personnel et des organisations syndicales. Le déménagement qui l'a accompagné s'est effectué quasiment sans concertation et sans moyens financiers suffisants.

Ce compactage sans précédent participant au démantèlement du ministère, a vu la redéfinition ou la suppression de missions, l'éclatement de certains services et a conduit à une difficile lisibilité de l'organisation des services centraux par les services utilisateurs et les usagers.

Dans le même temps les agents ont dû se mettre au pas de la gestion en mode LOLF avec notamment la délégation des crédits via la nouvelle application ACCORD, conduisant à des retards de transferts.

Cette réorganisation menée à marche forcée a été mal vécue par le personnel et en terme d'effectifs, si tous les corps ont été touchés par les mesures générales de compression de personnel les catégories C administratives et techniques ont été les plus touchées en centrale notamment du fait des requalifications de postes en catégorie A et B.

Malheureusement, les transformations en Administration Centrale sont loin d'être achevées.

Aujourd'hui les réorganisations du SIC (service de l'information et de la communication) au SG (secrétariat général), de la DGR (direction générale des routes) en lien avec la réorganisation du réseau routier et de la DAJIL (direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques) au sein de la DGPA sont notamment en cours ou en projet.

Dans ce contexte, les cas d'agents en difficulté sont chaque jour plus nombreux et l'Administration Centrale a tristement rejoint la liste des services concernés par les suicides avec le décès récent d'un jeune technicien.

A cela, l'administration répond par le projet de création d'un protocole d'insertion et de réinsertion professionnelle des agents en difficulté.

Enfin, ce qui ne laisse rien augurer de bon pour l'avenir, un récent rapport de la cour des comptes relative à la gestion du patrimoine immobilier du ministère prévoit la possibilité d'une part d'un regroupement des cabinets ministériels et des bureaux ministériels sur le site du boulevard Saint-Germain et d'autre part d'un regroupement de l'ensemble des directions d'administration centrale (hors administration maritime et tourisme) sur une tour proche de La Défense. Ce projet est envisagé sur la base d'une réduction d'ici à 2010 d'environ

15 % des effectifs des services installés à La Défense, soit un passage de 3700 à 3200 agents.

La recherche

Le réseau scientifique et technique de notre ministère joue un rôle de grande importance pour l'efficacité de l'ensemble de nos services.

Recherche, innovation, élaboration de méthodologie, formation, connaissance des territoires sont autant d'éléments qui assurent au plan scientifique et technique une cohérence de la chaîne de travail qui va de l'administration centrale à la subdivision territoriale. Certains services de ce réseau, dont les CETE LABORATOIRES, contribuent à aider les collectivités à mettre en œuvre leurs politiques publiques de développement, d'aménagement du territoire.

La compétence des équipes de travail, leur neutralité, le sens du service public constituent dans certains domaines un rempart face aux appétits de grands groupes privés et protègent ainsi les finances publiques.

Les propos flatteurs pour ne pas dire lénifiants tenus par les ministres successifs ne manquent pas concernant le R.S.T.

Pour autant, des paroles aux actes, il y a un gouffre.

Ainsi, comme l'ensemble des services, le R.S.T. subit les baisses continues d'effectifs. De plus, une gestion inadaptée des personnels ainsi que l'enfermement dans un carcan financier fragilisent celui-ci.

Le R.S.T. dans son ensemble, le réseau CETE LABOS en particulier, est au milieu du gué. La situation d'attente, d'incertitudes n'a que trop duré !

L'USSERE a beaucoup travaillé ces dernières années sur le devenir du R.S.T. Elle a formulé de nombreuses propositions pour le développement de celui-ci. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs reprises par certains dans la haute hiérarchie de notre ministère ainsi que dans l'audit COPE sur le RST.

Un prochain conseil central des CETE devrait donner des orientations en termes de financement et d'ouverture du R.S.T. aux collectivités territoriales. Une journée d'expressions revendicatives aura lieu ce jour-là dans les CETE LABOS. Dans le réseau CETE LABORATOIRES, la CGT est organisée, représentative, influente (43 % aux dernières élections). Cette situation est loin d'être identique dans l'ensemble des services du RST, il y a même des déserts syndicaux.

Dans le cadre fédéral, l'USSERE devrait développer son activité, son rayonnement au-delà du seul réseau CETE LABOS et devenir le véritable secteur « *Etudes et recherche* » de notre fédération !

Hygiène – Sécurité – Conditions de vie et de travail :

La souffrance au travail, issue notamment des nouvelles organisations du travail et managériales, fait apparaître de nouvelles pathologies mentales ou somatiques du travail, associées à des pratiques délétères.

De nombreux sociologues, psychologues, ergonomes et spécialistes du travail ont montré l'importance centrale du travail pour l'être humain. Il n'y a aucune fatalité au fait que le travail ait des répercussions néfastes sur la santé des personnels.

Pour la CGT, le travail ne doit pas être une source de souffrance, au contraire, une activité professionnelle menée dans de bonnes conditions, si l'agent se sent utile dans l'organisation collective du travail, peut être épanouissant, avec des effets positifs sur la personnalité de l'agent et la construction de sa santé, un objectif qui nécessite luttes et exigences revendicatives.

Il faut pour cela lui en donner les moyens matériels et financiers, penser les organisations de travail en l'associant aux décisions, et, en premier lieu, celles qui le concernent directement, tout en prenant en compte ses revendications qui peuvent être individuelles (perspectives de déroulement de carrière et de progression professionnelle – reconnaissance de sa réelle qualification – marge de manœuvre pour effectuer les tâches...) ou collectives.

Ces méthodes de travail sont malheureusement rares dans nos services et dans le monde du travail. Le comité central d'hygiène et de sécurité, les comités locaux d'hygiène et de sécurité, le comité technique paritaire ministériel et les comités techniques paritaires spéciaux sont d'une grande importance dans l'organisation et la prévention des risques au travail. Ils doivent être utilisés comme un outil revendicatif aux grandes potentialités et servir à déterminer de quelle organisation et de quelles conditions de travail les personnels ont besoin en élaborant, notamment, des propositions permettant de redonner au travail sa fonction positive pour les travailleurs et leur santé.

Ils permettent également d'analyser le travail et de mettre en visibilité les effets délétères d'une mauvaise organisation du travail ou managériale sur la santé des personnels. Alors que tout est mis en œuvre pour individualiser les problèmes liés au travail, nous devons faire de la santé au travail un objectif revendicatif collectif prioritaire dans tous nos services. Si la dénonciation des atteintes à la santé au travail et l'exigence de justes réparations

sont indispensables, nous pensons qu'il convient d'intervenir très en amont et de combattre les causes réelles du mal-être et de la souffrance au travail, afin d'éviter d'intervenir sur les conséquences donc en curatif.

Ce n'est pas le travail lui-même qui est insupportable, mais les conditions de son exercice et le rapport social qui oppresse les personnels. De plus en plus souvent, on fait souffrir les êtres humains au travail, parfois sans mobile apparent. Les conséquences sont tragiques ! Je tiens à rappeler un point important. L'État employeur doit juridiquement veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité.

Il doit mettre en œuvre les mesures de prévention pour y répondre avec une obligation de résultat.

Cette obligation porte naturellement sur toutes les organisations de travail, notamment atypiques, dangereuses pour la sécurité et la santé des agents, les souffrances psychiques et psychologiques, le harcèlement moral et sexuel, le stress professionnel et la prévention des suicides. Dans notre ministère, les suicides sont de plus en plus nombreux, le travail peut malheureusement en être la cause dans de trop nombreux cas, il en est aussi :

- ▶ De l'organisation du travail, des conditions de travail, des réorganisations et futurs transferts envisagés des personnels de plus en plus difficiles à vivre avec des mutations autoritaires ou forcées.
- ▶ Des problèmes de harcèlement moral ou sexuel au travail.
- ▶ Du stress professionnel, des violences et souffrances au travail.

Après de rudes combats, l'équipe CGT du CCHS a réuni à imposer la constitution d'un groupe de travail suicides composé notamment de représentants du CCHS, d'acteurs médico-sociaux, de scientifiques et spécialistes en la matière.

La CGT est très active dans ce groupe, ses nombreuses propositions sérieuses et argumentées, sa représentativité faut qu'elle est respectée et écoutée.

Aussi, sans attendre la finalité des travaux, dont il a été convenu qu'ils ne devraient pas s'étendre, une première instruction va parvenir dans les services en décembre, c'est-à-dire, quelques mois après sa constitution.

Nous vous demandons de nous faire remonter tous les cas dont vous avez en connaissance dans votre service ces 3 dernières années (suicides aboutis et tentatives de suicide).

Le harcèlement moral ou sexuel au travail, qui est un risque professionnel qu'il convient de prévenir, est également très présent dans nos services et en constante augmentation.

Il constitue un délit réprimé par le code pénal.

Là encore, après de nombreuses luttes, la CGT a imposé au ministère la constitution d'un groupe de travail et d'un CCHS spécifique Harcèlement Moral.

Ses travaux ont abouti à la publication d'une instruction générale sur le sujet dans nos services avec une mise à disposition des annexes sur Intranet fortement imprégnées des propositions de la CGT.

La CGT n'est pas naïve, si notre ministère s'est enfin décidé à satisfaire notre demande, c'est avant tout pour se protéger juridiquement car là nous avons à faire à du pénal.

Si l'instruction ministérielle ne répond pas à toutes nos revendications, elle représente un point d'appui pour aller plus loin, d'où l'importance de peser de toutes nos forces pour la faire appliquer dans nos services.

Le CCHS et CLHS contribuant à la protection de la santé physique et mentale des agents doivent proposer des actions de prévention et utiliser la procédure d'alerte lorsqu'il y a atteinte à la santé physique et mentale des agents, aux droits des personnes ou aux libertés individuelles.

Pour la CGT, une bonne prévention du harcèlement moral nécessite :

- ▶ De gérer les conflits en réglant à temps les différents ou les difficultés de relation qui pourraient dégénérer.
- ▶ De régler les problèmes de dysfonctionnement et d'organisation du travail.
- ▶ De sanctionner les comportements violents et irrespectueux.
- ▶ De veiller aux petits agissements anodins qui se multiplient et qui peuvent être constitutifs de harcèlement moral.
- ▶ De donner de bonnes conditions de travail.
- ▶ De poser des bases solides et saines de l'organisation du travail.
- ▶ De réduire le stress.
- ▶ D'assurer le dialogue social par :

- Une bonne communication,
- une écoute respectueuse,
- en nommant les choses,
- en mettant fin aux non dits.
- ▶ De rappeler les principes de bon comportement et de respect individuel à chacun.
- ▶ D'apprendre à poser des limites : l'acceptable et l'inacceptable.
- ▶ D'informer pour alerter.
- ▶ De former à tous les niveaux.
- ▶ De rappeler aux chefs de services et à leurs délégués leur responsabilité, au regard de la loi et des textes, dans la prévention.

- ▶ D'établir un programme de prévention à tous les échelons de la DDE et du service.

Le stress professionnel est également un thème fortement porté par l'équipe CGT du CCHS.

Il peut favoriser ou être la cause de problèmes de santé mentale, physique ou de troubles divers plus ou moins graves. Dans des cas extrêmes, il peut aboutir au suicide.

Le stress au travail est un risque professionnel qui doit faire obligatoirement l'objet dans nos services d'une évolution et d'une prévention par le chef de service :

- ▶ En réduisant les sources de stress.
- ▶ En aidant les agents à développer les compétences pour faire face au stress.
- ▶ En prenant en charge les agents affectés par le stress.

La CGT a imposé au ministère l'examen particulier de ce point au CCHS qui pour le moment n'a pas encore fait l'objet d'instruction dans les services comme le demande la CGT.

Les transferts de personnel vont encore aggraver l'insécurité des agents par un allongement parfois très important des temps de trajet.

Les statistiques des accidents mortels, très graves ou gravement dans notre ministère démontrent qu'un nombre non négligeable de ceux-ci se produisent au cours du trajet pour se rendre au travail.

La CGT considère également que les conditions de trajet des agents doivent être améliorées ; notamment dans les grandes améliorations l'espérance de vie des personnels est différente selon les métiers exercés, selon les conditions de travail vécues, selon les risques auxquels ils ont été exposés.

De nombreux personnels dans notre ministère exercent des métiers difficiles et dangereux (comme les travaux sous circulations), avec des organisations de travail atypiques et l'utilisation de produits chimiques et (ou) cancérigènes.

Quand on a travaillé dans des conditions difficiles, on risque de vivre moins longtemps.

Ainsi, des études ont démontré, par exemple, que le travail posté et de nuit provoquait une usure accélérée de l'organisme humain pouvant aboutir à une espérance de vie diminuée en moyenne de 7 ans.

L'utilisation de produits chimiques et (ou) cancérigènes, comme les peintures routières, goudrons, bitumes, enrobés chaud ou froid, l'amiante, le benzène, les huiles minérales dérivées du pétrole, les rayonnements ionisants, les poussières de bois etc. font que les maladies professionnelles, notamment les cancers, très

nettement sous évaluées dans notre ministère, ne cessent de croître.

Ces formes de pénibilité doivent faire l'objet de compensations (1 trimestre par année), et permettre de bénéficier d'une retraite anticipée à taux plein.

Accord JACOB

Le 25 janvier 2006, trois organisations syndicales, UNSA – CFDT – CFTC signaient avec le ministre JACOB deux accords dont un sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique. Ces organisations syndicales qui sont minoritaires et représentent à peine plus de 33 % dans la fonction publique et moins de 10 % à l'Équipement. Ces accords sont loin de répondre aux attentes et aux besoins des fonctionnaires.

Concernant le volet statutaire des catégories A et B :

Pour ce qui concerne la catégorie B, la seule mesure envisagée concerne le premier grade de la catégorie B type (indices majorés 290 à 462). Les neufs premiers échelons bénéficieront de 4 à 16 points (majorés).

Cette mesure insuffisante et parcellaire contribuera en outre à un écrasement supplémentaire de l'amplitude de carrière de cette catégorie.

Pour les catégories A et B, une prime de 700 € et de 400 € est instituée pour les années 2006, 2007 et 2008. Ce type de mesure indemnitaire est caractéristique du refus d'améliorer les déroulements de carrière et n'apporte rien pour la retraite.

La question d'une refonte de la grille répondant aux revendications des agents, mais aussi aux besoins de la fonction publique reste entière. Il faut qu'il y ait une véritable reconnaissance des qualifications et cela passe par un meilleur déroulement de carrière, ce qui implique un reclassement indiciaire.

A ce lourd contentieux, s'ajoute la circulaire du premier ministre du 19 janvier 2006 préconisant de nouvelles et massives réductions d'emploi dans la fonction publique pour 2007, qui ne fait qu'aggraver la situation et l'absence de plan de titularisation consacre le CDI comme seul débouché possible pour les non titulaires. La fédération doit peser pour que les choses évoluent.

Nous ne pouvons nous contenter de cette situation d'injustice faite à ces deux catégories et aux non titulaires.

Depuis des années, les catégories C sont les laissés pour compte de ce ministère. Ils ont pourtant contribué à faire de ce ministère ce qu'il est ou du moins ce qu'il était il y a encore pas longtemps. Ces

catégories ont dû s'adapter aux évolutions technologiques et aux orientations politiques, elles ont aussi été amenées à effectuer des missions qui autrefois relevaient de l'encadrement immédiat.

Dans les mesures salariales ou indemnitaires, elles sont trop souvent oubliées si ce n'est pour maintenir le minimum fonction publique au niveau du SMIC.

Or, les difficultés de vie des agents de ces catégories ne font qu'accroître, il suffit de voir le nombre de dossiers relevant des CLAS qui eux aussi, d'année en année, sont en progression de manière inquiétante.

Pour ces catégories, la signature du protocole JACOB et sa mise en place dans le ministère va amplifier ce mal vivre et les difficultés financières. Et ce n'est pas la mise en place du protocole JACOB qui va améliorer la situation.

Pour l'essentiel, les mesures prises pour la catégorie C ne permettront que de maintenir le minimum fonction publique au niveau du SMIC, la remise en place du 11^{ème} échelon n'intervient que pour rallonger la carrière d'au moins 4 ans. La création de l'échelle 6 qui apporte un gain indiciaire modeste ne concernera qu'un nombre réduit d'agents.

Ce protocole permet dorénavant à l'administration de recruter des agents sous contrat PACTE et l'accès à nos catégories sans concours. Il permet également d'accéder au grade supérieur, soit par concours, soit par tableau d'avancement dans le cadre de 1/3 pour le premier et 2/3 pour le second. Ce qui va inévitablement permettre la mise en place d'une carrière au mérite. C'est inévitablement un recul par rapport à la situation actuelle.

En bref, ce protocole est un véritable outil de déstructuration des statuts particuliers. Il introduit la polyvalence entre la fonction publique Etat, mais également entre les trois fonctions publiques, en s'appuyant sur les compétences et en excluant les qualifications. Il va amplifier la smicardisation des carrières dans la fonction publique en général, à l'équipement en particulier.

Nous revendiquons :

- ▶ La garantie du pouvoir d'achat pour 2006,
- ▶ Le rattrapage du contentieux salarial de 2000 à 2004 soit 5 % de perte de pouvoir d'achat,
- ▶ La réindexation des salaires sur le coût de la vie,
- ▶ Une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaires significatives pour tous,
- ▶ Qu'aucune rémunération ne soit inférieure à 120 % du SMIC,

► La reconnaissance et l'harmonisation des qualifications,

► Le déblocage des carrières et des promotions,

► Un plan de titularisation ambitieux et le respect du statut dans les politiques de recrutement,

► La création d'emplois statutaires partout où c'est nécessaire,

► Une véritable politique d'accès à la fonction publique des jeunes sans diplôme qui ne soit pas basée sur la précarité,

► Le développement des missions du ministère de l'Équipement pour le bien de toute la population.

La nouvelle direction fédérale devra œuvrer pour faire aboutir l'ensemble de ces revendications pour les catégories A, B, C mais également pour les O.P.A. Car nous exigeons la réouverture immédiate de véritables négociations associant l'ensemble des organisations représentatives des agents de la fonction publique.

En ce qui concerne la qualification, que ce soit pour la catégorie C, B ou A, celle-ci doit être la référence pour le déroulement de carrière.

La notion de qualification doit s'établir sur les capacités requises pour exercer une Fonction. Le concours, l'examen professionnel sont des moyens objectifs de vérification.

A l'inverse pour les tenants du capital, la compétence contribue à l'amélioration de la performance individuelle et au mérite.

Dans cette logique, l'administration a mis en œuvre la gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences contre l'intérêt des personnels et cela se confirme au travers de toutes les réformes, c'est d'autant plus vrai avec celle de la notation.

Ce nouveau système entretien / évaluation / notation accentue la gestion individualisée des agents favorisant le développement de l'arbitraire et du clientélisme. Nous nous orientons donc vers une gestion du salaire au mérite avec des conséquences fluctuantes sur le pouvoir d'achat.

La prise en compte de la valeur individuelle doit se faire par la reconnaissance des qualifications professionnelles prises en considération dans un classement sur une grille de rémunération de la Fonction publique remise en ordre sur la base d'un minimum de salaires à 1.500 euros mensuel.

Les réformes statutaires passées ou en cours ne reconnaissent que très ponctuellement et partiellement les qualifications tant au niveau du recrutement que du déroulement de carrière.

Les qualifications doivent donc être liées aux statuts particuliers avec la définition de corps, de grades et de leurs missions et fonctions.

L'administration au travers de toutes les réformes développe des éléments qui lui apportent plus de flexibilité dans la gestion des personnels. La gestion des compétences, la fonctionnalisation, la notion de métiers, favorisant la non reconnaissance des qualifications ce qui tend à la remise en cause des régimes indemnitaires.

La reconnaissance des qualifications et donc à gagner dans toutes les catégories. Pour cela nous devons nous opposer fermement à :

► La fongibilité et à la mutualisation des Fonctions qui visent à reconnaître que la compétence et qui débouchent sur une structuration de métier ou de cadre d'emploi.

► Une gestion individualisée qui remet en cause le fondement même de nos statuts au travers de notions telle que, objectif, profil, parcours professionnel, rémunération au mérite.

Nous devons mettre en avant :

► La notion de carrière avec la séparation du grade et de l'emploi ce qui établit la structuration par corps.

► Le recrutement par concours.

► L'égalité de traitement.

► Une véritable formation professionnelle permettant un réel déroulement de carrière.

Le salaire doit être la part prépondérante de la rémunération et c'est bien la qualification qui doit être rémunérée et non pas le résultat ou le mérite.

Outre - mer

Concernant les originaires des DOM, cette loi du 13 août 2004 ne répond pas aux espérances des agents pour un éventuel retour au pays pour ceux et celles qui le souhaite.

Pour le personnel d'exploitation, la DIR n'existe pas. A plusieurs reprises la question a été posée au ministère, à savoir comment un agent pourra se faire muter, la question est restée sans réponse. Pas plus que ceux et celles transférés au Conseil général.

Pour les administratifs, l'administration s'était engagée pour ceux et celles qui veulent retourner après 3 ans, le discours a changé parce que les conseillers généraux préfèrent embaucher sur place. La CGT n'est pas contre, mais en procédant de la sorte, c'est le droit à mutation qui est remis en cause, ainsi que le statut.

Combien d'agent qui se font refusé les congés bonifiés, la prime d'éloignement, sans vraiment étudier convenablement leurs dossiers.

Sur les effectifs, les DOM subissent de la même façon la réduction d'effectif annoncé depuis des années par le ministère, malgré le taux de chômage qui reste très élevé.

Camarades, cela montre bien sans la solidarité de tous, dans le respect de l'identité de chacun, tous ceci nous ramène à une démarche revendicative offensive, rassembleuse autour de la CGT et avoir entre les mains tous les atouts nécessaire.

Les retraites, le dossier n'est pas clos Attention en 2008

Perçu clairement comme un enjeu de société, la retraite est un dû. Elle fait partie des préoccupations premières des salaires de tous les secteurs.

Même pour ceux dont l'échéance semble lointaine, il y a de l'inquiétude.

Comment pourrait-il en être autrement !

Les orientations gouvernementales, sous la coupe des directions Européennes placent depuis plus de dix ans nos systèmes de retraites sous fortes contraintes.

Et depuis tous les messages que nous recevons sont négatifs pour ne pas dire désastreux.

La réforme Balladur de 1993 a allongé la durée des cotisations et modifié les règles de calcul des pensions des salaires du régime général.

Les lois Fillon d'août 2003 ont porté un coup sévère à nos systèmes existants et plus particulièrement aux pensions des fonctionnaires.

Beaucoup on pensé alors que le gouvernement Raffarin venait de parachever le travail, et que la casse était terminée.

Mais, il n'en est rien malheureusement. Il suffit aujourd'hui, d'écouter les prétendants au pouvoir suprême nous annoncer vouloir s'attaquer aux régimes spéciaux ou à aller traîner ses savates dans les colloques.

Du Conseil d'orientation des retraites créé par Jospin lorsqu'il était aux affaires pour se persuader que nous n'avons pas fini de déguster.

Ils partent tous d'un même constat, pour essayer de faire accepter les orientations qui se dessinent par rapport aux misères à venir. « *Les évolutions démographiques* », c'est-à-dire le mouvement de la structure des populations par classe d'âge au cours des cinquante prochaines années reposant sur des hypothèses en matière de fécondité, de durée de vie et de migration.

Ces projections viennent faire la démonstration que la faible natalité d'un côté amenant à la baisse de la population active et l'espérance de vie plus importante de l'autre amène des durées de perceptions de pensions plus longues.

Le fait d'être dans l'obligation de travailler plus longtemps est alors présenté comme une nécessité absolue.

Et à partir de là, leurs discussions débouchent invariablement sur les conclusions suivantes qui sont pour eux les seules possibles. Je vais en citer quelques unes :

1 / Il apparaît nécessaire d'aller vers une stratégie d'ensemble, consistant à réformer les systèmes de retraites de manière à éliminer les désincitations à l'emploi.

2 / Il faut adopter des mesures pour l'embauche et le maintien en activité des travailleurs âgés en modifiant les pratiques salariales, car c'est très souvent en fin de carrière que les salaires servis sont les plus importants, et si nous tenons compte que les plus jeunes sont plus performants, il apparaît nécessaire que les salaires des personnes âgées soient réduits.

3 / Il faut aussi valoriser la liberté individuelle et insister sur l'ouverture de possibilités de cumuler une pension avec un revenu d'activité.

4 / Il faut de toute manière rester actif plus longtemps et pour cela nous devons discuter dans une marge de 65 à 70 ans.

Bon voyons !

Vous rappelez-vous de ce qu'on signé Jospin et Chirac au sommet de Barcelone en ce qui concerne l'âge de départ en retraite.

C'est 67 ans, je crois !

Tout cela pour qu'au niveau Européen le coût des pensions ne vienne pas grossir les déficits des pays membres. Et pourtant le capital ne paie rien, les salaires paient tout et cela jusque dans le détail.

Attention, le dossier sur les retraites est loin d'être clos et 2008 et risque d'être encore une année difficile.

En partant des Tontines de 1653 (mise en commun de capitaux en vue d'en tirer une rente viagère) aux lois Fillon - copain de la racaille - d'août 2003 en passant par le code des pensions civiles et militaires de 1817 et l'allocation aux vieux travailleurs salariés étendue à tous les Français en 1946. N'oublions jamais que la très longue histoire sociale de nos retraites est une forte et permanente incitation à la vigilance et à la mobilisation de tous.

Il n'est pas de textes immuables, chacune d'eux ne traduit que des rapports de forces à un moment donné entre d'une part, le mouvement d'action sociale, l'activité syndicale et, d'autre part les gouvernements, les forces économiques et politiques rétrogrades et le patronat.

Que l'on est 20 ans ou 59 ans, aujourd'hui, que l'on soit proche ou encore très loin de la fin de l'activité professionnelle, il est nécessaire de réagir et d'agir pour défendre des acquis, reconquérir les droits perdus et assurer à tous des pensions de retraites dignes des décennies consacrées au travail.

D'autres solutions existent d'autres orientations aussi par rapport à ce qui nous est présenté comme inéluctable depuis tant d'années.

Personne ne fait apparaître que si l'âge légal de la retraite en France est de 60 ans, l'âge réel est lui de 57 ans, car toutes les personnes ayant un métier pénible essaient par tous les moyens de trouver une solution pour s'arrêter de travailler aux alentours de 50 ans.

Si nous prenions enfin en compte autre chose que les bonnes conditions du fonctionnement du Marché dans nos réflexions collectives, si nous essayions ensemble de construire une Europe sociale au lieu d'une Europe essentiellement libérale et si nous pensions enfin un peu à partager les bénéfices financiers au lieu de laisser ces derniers aux seules mains d'une toute petite partie de privilégiés. Ne pensez-vous pas que nos idées, nos positions, nos façons de voir soient crédibles, intéressantes et possibles.

Car 55 ans ou 70 ans, ce n'est pas la même chose.

Assurance maladie

Le 13 août 2004, c'est aussi le jour de la loi Douste-Blazy qui porte un coup d'ampleur à notre système d'assurance maladie.

Malgré le travail d'information et d'explications mené par la CGT et notre fédération (journée d'étude du 18 mai 2004 et 15 000 pétitions signées à notre initiative), le rapport de forces insuffisant ne permettra pas de faire reculer le gouvernement. Il me faut rappeler que le soutien apporté au projet gouvernemental par la Mutualité Française, l'UNSA et bien sûr de la CFDT aura permis au gouvernement de passer en force.

Cette loi modifie profondément la gouvernance de l'assurance maladie en retirant les prérogatives restantes aux conseils d'administration pour les donner au directeur général nommé par le gouvernement et responsable devant lui seul. Le vote chaque année de la loi de financement de la Sécurité Sociale s'effectue dans le cadre du pacte de stabilité (les 3 % du PIB désormais bien connus), et en cas de dépassement de l'enveloppe votée, le comité d'alerte donne 2 mois au gouvernement pour prendre les mesures à même de respecter l'enveloppe financière.

Du fait des exonérations supplémentaires de cotisations accordées aux patrons, c'est en permanence des coupes sombres dans les

remboursements de l'assurance maladie, la dernière en date pour les assurés sociaux étant le forfait de 18 euros sur les actes dont le coût dépasse 91 euros. C'est le parcours de soins, véritable parcours du combattant pour se soigner, le 1 euro de franchise sur tous les actes, etc...

Pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, cette attaque se double de la remise en cause de la loi Morice de 1947 qui délègue la gestion de l'assurance maladie aux mutuelles de la Fonction Publique d'Etat. Il y a eu d'abord un rapport de la Cour des comptes préconisant le transfert aux CPAM de la gestion des prestations en nature attribuées aux fonctionnaires victimes d'accident du travail. Encore dernièrement, un rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité Sociale pour 2006 stigmatise la gestion de l'assurance maladie par les mutuelles de fonctionnaires et demande notamment l'exclusion des agents non titulaires de l'Etat.

Je pense utile de rappeler que la loi Morice est une conséquence du statut général des fonctionnaires. En effet, le statut assure par exemple le maintien du plein traitement durant 90 jours en cas de maladie. Et c'est cette disposition statutaire qui a conduit à déléguer la gestion du régime obligatoire aux mutuelles au lieu de relever des caisses primaires.

Soyons conscients que c'est par différents angles que le gouvernement attaque le statut de la Fonction Publique. L'un de ces angles est l'attaque contre les mutuelles de fonctionnaires et par là contre notre régime spécial de Sécurité Sociale.

Mutualité

Depuis la transposition en droit français des directives européenne « assurances », les coups n'ont cessé de pleuvoir contre la Mutualité et plus particulièrement contre les mutuelles de fonctionnaires.

A travers les lois de financement de la Sécurité Sociale, le gouvernement transfère des dépenses toujours plus importantes sur les assurances complémentaires, dont les mutuelles. Ces dépenses en forte hausse conduisent les mutuelles à augmenter leurs cotisations, et dans une situation de baisse continue du pouvoir d'achat, interdit à des agents de plus en plus nombreux à accéder à une couverture mutualiste.

Le 20 juillet 2005, la Commission Européenne adressait au gouvernement ses recommandations, demandant ainsi qu'il soit mis fin aux aides attribuées par l'Etat employeur aux mutuelles. Ces recommandations s'appuient sur le fait que, selon la commissaire européenne Nellie Kroes, « *le fonctionnaire doit pouvoir choisir son assurance complémentaire santé auprès de l'organisme qu'il souhaite. Cela*

implique que les assureurs soient tous traités de la même manière. » ; règle du « marché libre où la concurrence n'est pas faussée » oblige.

Dans la foulée, le 26 septembre 2005, c'était le Conseil d'Etat qui donnait 6 mois au gouvernement pour abroger l'arrêté Chazelle, lequel cadrait juridiquement les aides financières et matérielles que les ministères pouvaient accorder à leurs mutuelles respectives.

La fédération a immédiatement réagi en appelant ses militants à se rapprocher des responsables des sections de la MGET pour intervenir en commun pour demander le maintien de ces aides. Nous avons également écrit au ministre pour lui demander que les agents mis à disposition auprès de la MGET puissent continuer à l'être, et que les aides allouées soient maintenues.

Depuis, la situation est devenue pour le moins très complexe, le gouvernement promettant d'un côté, dans les discours, de maintenir les moyens, et de l'autre se réfugiant derrière la Commission Européenne pour ne rien donner. On ne peut que regretter l'attitude de la Mutualité Fonction Publique, qui adopte une attitude timorée face au gouvernement et tente de sauver la face à travers une position « *eurocompatible* » comme le formule le ministre de la Fonction Publique.

A l'occasion du changement de Président Général à la tête de la MGET, la direction fédérale a souhaité renouer les liens et rencontrer nos camarades de la mutuelle. A deux reprises, ces rencontres ont permis de rouvrir le dialogue. Si nos analyses se rejoignent concernant la nature des attaques contre la Mutualité et la MGET, nos positions restent encore éloignées dans certains domaines notamment sur les possibilités de répondre à ces attaques. Celles-ci ne sont pas inéluctables, et peuvent être combattues avec efficacité dès lors que l'on mobilise tous les intéressés.

Nous partageons l'analyse sur le contexte de concurrence féroce entre mutuelles et assurances, mais aussi entre mutuelles. Mais peut-on défendre nos valeurs en amoindrissant les solidarités financières entre les adhérents ?

Avec l'abrogation de l'arrêté Chazelles, le ministère a décidé que les agents employés dans les sections de la MGET ne pouvaient plus rester mis à disposition, et devait accepter leur détachement à la mutuelle, donc d'opter pour devenir salariés de la MGET. Cette disposition nouvelle entraîne deux conséquences. Tout d'abord pour ces agents qui pour un bon nombre ont préféré conserver leur statut de fonctionnaire en position normale d'activité, certains continuant encore à ce jour à rencontrer des difficultés de repositionnement. Des promesses ont été données par le ministère

pour ce qui concerne la réintégration des agents détachés. Mais il nous faut rester vigilants, car nous connaissons bien les valeurs des promesses, même écrites.

La deuxième conséquence touche directement la MGET qui voit s'alourdir fortement ses dépenses non compensées à ce jour par le ministère. Là aussi, nous devons rester vigilants et offensifs pour imposer au ministère de maintenir, au moins, les aides allouées.

La MGET s'adresse actuellement aux autres mutuelles de la FP pour engager une campagne de défense des droits et libertés mutualistes. Elle devrait également prochainement s'adresser aux fédérations syndicales de l'Équipement. Nous avons déclaré à la dernière Assemblée Générale de la MGET en juin 2006 que nous étions totalement disponibles pour engager ensemble le combat pour la défense des acquis mutualistes. Cette déclaration me semble toujours valable et plus que jamais d'actualité. Je pense qu'il est plus que temps de construire ensemble le rapport de forces afin d'obtenir le rétablissement des aides attribuées par le ministère à la MGET, et notamment en personnel mis à disposition sans remboursement des rémunérations, avec mise à disposition gratuite des locaux et l'attribution des dispenses d'activité pour les adhérents et les élus mutualistes.

Les transferts de plus en plus importants de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires, donc les mutuelles, ont conduit à de fortes hausses de leurs cotisations : Elles représentent de l'ordre de 5 % de nos salaires, voire davantage selon la composition familiale. Je pense qu'il faudrait davantage se préoccuper, dans le respect de l'indépendance réciproque mutuelle syndicat, de cette part significative de nos salaires.

L'Action sociale

Concernant l'action sociale, avec la mise en place de la réorganisation des services et de la décentralisation, l'administration a de nouveau montré des velléités quant à sa volonté de vouloir reprendre à son compte la définition de la politique d'action sociale.

Le non dialogue social au sujet de la nouvelle organisation des services sociaux a montré combien l'administration voulait passer outre les avis des organisations syndicales.

La fédération CGT a rappelé à chaque occasion que ses représentants avaient depuis la création du CCAS et des CLAS, pris toute leur place et avaient ainsi permis de réelles avancées.

Les textes fondateurs de l'action sociale ainsi que les structures semblent sauvegarder pour l'instant. La CGT a été incontestablement le principal défenseur d'une conception de l'action sociale de proximité, au plus proche des problèmes de terrain.

Nous aurons à l'évidence, à continuer à combattre les tentatives de l'administration. C'est bien tous ensemble que nous devons poursuivre le développement d'une action sociale dotée d'un budget véritablement à la hauteur des nombreux besoins des agents actifs et retraités de notre ministère.

Droit et liberté

Malgré la baisse continue des emplois dans tous nos secteurs, les élections ont renforcé la CGT au Ministère de l'Équipement :

- Notamment le 9 novembre 2004 chez les PTTE SUR 28911 suffrages exprimés, toutes catégories confondues, la CGT obtient 18613 voix soit 64,38%. Elle progresse de 2,30 % chez les CTRL, de près de 2,40 % chez les AE/CE RBA et de 3,34 % chez les AE/CE VN.PM.

- le 21 mars 2006 progrès important dans la catégorie B administratif des TSE (+5,6%) aux contrôleurs des affaires maritimes (+12%) en passant par les inspecteurs du permis de conduire ou les SAE. Dans le réseau des CETE-LABOS, la CGT reste la 1^{ère} organisation syndicale avec 42,8 % parmi les 2778 agents qui se sont exprimés.

11042 agents ont voté CGT dont 4536 agents de catégories A et B titulaires et non titulaires administratifs. Sur l'ensemble des corps prenant part au vote, et malgré une diminution du nombre d'inscrits, la CGT progresse globalement en voix (+275 voix) et en pourcentage (+1,6%). La CGT arrive en tête.

- le 16 mai 2006 chez les OPA après une progression continue depuis 12 ans, avec une participation de 91 %, la CGT réalise un nouveau score de 62,25 %

Les coopérations entre les organisations ont permis d'encre davantage la représentativité de la CGT. Nous devons nous en féliciter ! Mais ne devons nous pas œuvrer encore plus, dans tous les secteurs, à bâtir ensemble un travail commun pour faire gagner encore plus à la CGT ?

Malgré nos difficultés de mobilisation, nous avons acquis des droits syndicaux nouveaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation. Le précédent Directeur du personnel, des services et de la modernisation, Christian PARENT, dans sa circulaire du 31 janvier 2005, précise entre autre le doublement des assemblées générales, des heures mensuelles d'informations et des autorisations spéciales d'absences jusqu'en 2008. Sans préciser la date butoir, il écrit de maintenir le même nombre d'effectif théorique de 110 000 agents pour le calcul des décharges d'activité de service. Certes, ces acquis ne sont pas négligeables, mais nous devons

d'une part les pérenniser et d'autre part, en conquérir des nouveaux. Trop de revendications restent sans réponses, notamment par rapport à la mise en place des DIR. Pour cela, il est urgent maintenant que toutes les sections, tous les services utilisent en totalité ces droits.

Déjà entravé par la Loi LAMASSOURE, le droit de grève est dans le collimateur du patronat et des gouvernements. Elle est un obstacle aux classes dominantes.

Gagné par de grandes luttes et inscrit dans la Constitution, ce droit risque de nouveau, si nous ne réagissons pas, de devenir un délit !

Le dialogue social est inexistant, l'absence de réponse, de négociation, astreint nos organisations à trop souvent utiliser l'extrême : ils en portent la responsabilité.

Pour cela la Loi LAMASSOURE doit être abrogée, toutes les règles restrictives doivent être supprimées ! Le dialogue social doit être établi, des négociations doivent véritablement s'ouvrir.

Pour avancer dans leur logique ultra libérale, le patronat, mais aussi nos directions entretiennent, développent une répression sans faille contre les militants des organisations syndicales et ceux de la CGT en particulier. Du Syndiqué au Militant, des camarades payent cher de leurs activités, payent cher la libre expression. Mais dans cette société où l'être humain a peu de place, où la démocratie, le dialogue social est un frein au développement du tout libéral, le pouvoir joue du bâton.

Du harcèlement jusqu'à la discrimination, les méthodes employées ne sont pas nouvelles. Les pratiques sont courantes et identiques au Ministère de l'Équipement. Des fautes, des délits bâtis de toutes pièces par l'administration entraînent des camarades devant des CAP disciplinaires. Les dossiers sont de plus en plus lourds. Pire, des camarades sont entraînés devant les tribunaux, après les camarades des Pyrénées Orientales, Pascal SANCERE ET Michel DOUPOUY dans les Landes, nos 4 camarades de la Charente Maritime SONT ENCORE SOUS LE COUP DE LA PROCEDURE. Nous devons, encore et toujours plus crier à l'innocence des camarades. Pas de doute ! Dès le début de la procédure, il est incontestable que les camarades sont véritablement victimes d'une machination, mais là le MEDEF pèse lourd.

A chaque fois, les mobilisations autour de nos camarades ont pesé fortement pour éclairer les décisions de justice. Les 7000 personnes réunies à la Rochelle le 30 mars ont indéniablement influencé la décision de relaxer les 2 camarades.

Je tiens au nom de la Fédération à apporter de nouveau tout notre soutien tant physique que moral à Antony, Daniel, Jean Michel et à Joël.

Nous devons continuer et en particulier le 8 décembre à Poitiers avec la CGT à exiger la RELAXE de nos 4 camarades.

La mobilisation doit s'amplifier d'urgence autour de chaque intimidation, de chaque discrimination ! Nous ne céderons pas devant l'injustice !

L'évolution de l'Outil syndical

Nous allons subir et vivre des moments difficiles, voire très difficiles, douloureux avec des situations complexes qui nous confèrent à nous, CGT, encore plus de responsabilités.

En effet, les agents, nous-mêmes allons voir, si ce n'est déjà fait, la séparation des services, la répartition du matériel entre services Etat, DIR et Conseils Généraux, ce sera une certaine déchirure. Nous vivrons diverses situations d'un département à l'autre. En effet, dans certains départements, il y aura des agents Etat dans les DDE ou les Subdivisions restantes, dans les C.E.I. de DIR et d'autres au Conseil Général. Dans d'autres départements, il n'y aura pas d'implantations DIR.

Autres aspects que nous ne pouvons mesurer actuellement, c'est le nombre d'agents qui, étant transférés, choisiront le détachement sans limitation de durée et donc rester fonctionnaires de l'Etat. Ces agents, de notre part, devront faire l'objet d'une attention particulière afin qu'ils ne soient pas lésés ni par l'Etat dans leur déroulement de carrière, ni par les conseils généraux dans leurs rémunérations, etc.

Notre objectif doit être de ne laisser aucun agent, aucun adhérent, passez-moi l'expression, « *sur le bord de la route* ».

Si certaines garanties ont été obtenues pour les agents, elles ne sont ni suffisantes, ni pérennes dans tous les conseils généraux. Il faut donc absolument une fédération CGT résolument à l'offensive revendicativement sur tous les sujets et notamment sur ces garanties, tant sur le maintien des rémunérations (ce qui n'est pas gagné d'avance selon des remontées de certains départements) que des missions, des retraites, etc.

Nous sommes confrontés, je l'ai dit, à des réalités différentes entre les catégories de personnels avec les OPA dont le calendrier prévoyait une étude qui devait se faire sans les OS et rendre sa copie fin 2008 avec au départ des risques d'éclatement complet et de fermetures, où les Personnels de travaux qui seront confrontés à une bataille permanente de maintien des missions afin de

pouvoir préserver le service actif dont ils bénéficient.

Les agents, les adhérents, nous, auront besoin d'une CGT à l'offensive à partir de leurs besoins, de leurs revendications. Pour ce faire, la fédération doit être encore plus à l'écoute de ses composantes pour mieux fédérer dans une période d'attaque convergente sans précédent du gouvernement et du MEDEF, notamment contre les services publics. Cette situation mène d'ores et déjà la fédération et ses composantes à avoir plusieurs interlocuteurs et employeurs.

Le besoin d'unité dans cette période de transition est nécessaire, toujours à partir des revendications. Les structures syndicales de base, sections ou syndicat de site reconnus dans les statuts de la fédération demeurent les lieux privilégiés d'organisation et d'action.

Les unions fédérales sont les outils indispensables de coordination pour un travail cohérent et ensemble. Ne peut-on pas élaborer un plan de travail afin de combler les déserts syndicaux ?

De part l'actualité sociale et plus particulièrement la LOLF, nous aurons besoin d'une activité fédérale régionale commune face au DRDE, mais également et conjointement en interprofessionnel y compris avec les comités régionaux et les membres des CESR., tout comme nous devons continuer de développer les coopérations avec la fédération des services publics et rendre plus régulières les rencontres.

Nous sommes dans le ministère de l'Equipement et des Transports, et s'occupant des infrastructures, l'UIT est le lien matériel d'échange et travail CGT en ce qui concerne ce chapitre avec les fédérations en faisant partie.

C'est un enjeu afin de mettre en avant la vision CGT sur une véritable politique des infrastructures et de mode de transport. En effet, par exemple, comment, avec l'UIT défendre toutes les voies d'eau et lutter contre la décentralisation de celles-ci ? En effet, les V.N. sont une alternative avec le fer routage au tout routier, or si décentralisation il y avait des canaux, avec le coût de leurs rénovations et entretien, certaines collectivités ne pourraient assumer financièrement avec comme conséquences l'abandon pur et simple de ces infrastructures. Elles doivent être maintenues dans le giron de l'Etat, tout comme à l'intérieur de l'UIT nous devons continuer de travailler avec la fédération des transports, plus particulièrement avec les personnels travaillant sur autoroute.

L'UGFF est un outil indispensable à notre syndicalisme CGT de fonctionnaire de l'Etat tant sur les aspects statutaire, salarial, etc. que dans la volonté de travailler ensemble, y compris avec les autres versants de la fonction publique hospitalière

et territoriale. Autre aspect, c'est la part prise par l'UGFF tant financière que pour la mobilisation dans la défense des droits et libertés, tant pour Pascal et Michel dans les Landes, que pour les 4 camarades de La Rochelle. Merci encore au nom des camarades.

La retraite bien souvent éloigne naturellement ces salariés de la CGT du lieu de travail à l'isolement. Et pourtant, les difficultés de vivre, niveau des pensions très bas, baisse du pouvoir d'achat, l'accès aux soins plus difficile, etc., tout montre la nécessité d'une activité syndicale auprès de nos anciens d'une part, comme les agents qui ont pu bénéficier de la loi sur la parité au travers la bonification pour enfant, mais aussi auprès de ceux qui partent ou vont partir à la retraite ; ils seront des milliers dans les années à venir, certains sont adhérents, d'autres non. Il s'agit pour nous CGT de mener une activité pour, et avec eux, y compris pour l'accès au restaurant administratif avec la réduction de tarif, à la visite médicale, etc.

C'est pourquoi la nécessité d'une UFR est encore plus d'actualité pour fédérer l'activité de toutes les catégories.

Une véritable campagne

► De fidélisation de nos adhérents actifs lors de leur départ à la retraite,

► De syndicalisation avec diffusion d'information régulière et impulser une vie syndicale pour les retraités dans les organisations et dans tous les départements.

L'organisation fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens doit être l'outil fédéral de toutes les structures au service des orientations de la fédération, auprès de ces catégories, car il est évident qu'une activité spécifique que l'on pourrait qualifier de catégoriel, ne pas confondre avec corporatisme, sur les missions de service public, le travail, son contenu, les qualifications et leur reconnaissance. Ces personnels vivent avec une certaine pression de par leurs responsabilités, mais avec les obligations de résultats, de mobilité qui a des incidences sur la vie privée.

L'OFICT de par son activité y compris avec les composantes a largement contribué à l'amélioration de la représentativité CGT lors des dernières élections, même si ce n'est pas encore à la hauteur de la représentativité des catégories C, comme elle a contribué pour la première fois à la construction d'une liste CGT parmi les Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Oui, il y a besoin d'une OFICT à l'offensive sur toutes les revendications et en coopération avec toutes les organisations de la fédération pour renforcer l'audience et la syndicalisation des IT à la CGT. , mais également pour les nécessaires mobilisations à venir tant sur

le service public que sur les aspects catégoriel ou salarial.

L'écologie et l'environnement sont de plus en plus pris en compte dans l'aménagement du territoire, le développement.

Paradoxalement, dans cette période les liens entre le « secteur » environnement et équipement dans la fédération se sont distendus. Il est plus que nécessaire de retisser des liens étroits et des relations de travail entre l'UFE et la direction fédérale, un champs important est ouvert en terme de syndicalisation, d'activité revendicative et d'organisation, mais pourquoi pas regarder de plus près s'il n'y a pas à le développer.

Construire une Fédération à l'offensive

Nous avons de réelles difficultés à mobiliser et à construire des actions revendicatives d'ampleur qui pèsent vraiment dans les décisions de ceux qui gouvernent le pays : le gouvernement, le ministère, les conseils généraux, les directions locales, etc.

La situation n'est pas identique partout, dans tous les services, dans toutes les catégories, mais les résultats des dernières actions ne sont pas à la hauteur des enjeux.

La période est compliquée, la situation des personnels, des syndiqués, des militants est déstabilisée par les réorganisations de services, le changement professionnel que chacun vit.

Cela doit nous faire réfléchir tant sur l'élaboration des revendications qui doivent être portées par le plus grand nombre que sur la construction de la démarche de mobilisation et d'action.

Nous devons travailler à la cohésion et à la convergence revendicative de l'ensemble des salariés de nos secteurs.

Cohésion et convergences revendicatives sont les principes mêmes de notre organisation CGT. Le progrès social est la raison d'être du combat de la CGT ; La solidarité est le cœur de l'engagement de ses militants. Ensemble nous avons à amplifier la démocratie syndicale, la consultation des syndiqués et des personnels pour appuyer avec force notre démarche syndicale.

Ensemble et au quotidien nous avons besoin de mieux articuler contestation, mobilisation, négociations avec des propositions pour être résolument à l'offensive. Ensemble nous devons développer l'élargissement du mouvement, pas de slogan réducteur avec explications, débats, confrontation d'analyse, confrontation d'idées, propositions de démarche de lutte.

C'est un travail long et patient de militants à amplifier partout, sur tous les lieux de travail, dans tous les services.

Une fédération de l'Équipement et de l'Environnement à l'offensive, c'est être à l'offensive dans tous les lieux de travail, dans tous les services, dans toutes les organisations de la fédération ; C'est le défi que nous avons à relever.

Nous avons besoin d'ancrer plus fortement la CGT parmi les personnels. Le potentiel existe au regard des résultats des élections professionnelles et du nombre de syndiqués CGT à la fédération, plus de 34.000 agents de toutes les catégories portent leurs voix pour la CGT ; seulement 13.900 sont syndiqués à la CGT.

Plus de 20.000 salariés de nos secteurs n'ont pas encore fait le pas pour être syndiqués. Ensemble, mettons en œuvre le plan de travail qui permet à ces salariés de rejoindre la CGT.

Le 12^{ème} congrès fédéral à Lamoura s'était donné l'objectif d'atteindre 20.000 syndiqués actifs et retraités à la fédération.

Depuis 3 ans, les effectifs syndiqués ont légèrement diminués. Partout, dans tous les lieux de travail dans tous les services, la CGT doit être présente et en nombre. Dans trop d'endroit les syndiqués sont isolés, cela est un fléau à la démarche revendicative que nous voulons développer.

Ensemble, travaillons à construire des équipes syndicales rassemblant le plus grand nombre.

La bataille du pouvoir d'achat avec un SMIC à 1.500 euros par mois doit nous y aider. Les grilles de salaires se sont tassées considérablement et les baisses pour de nombreux grades sont de quelques euros au-dessus du SMIC actuel.

1.500 euros, c'est le minimum d'argent qui permet une vie à peu près décente pour le logement, les déplacements, la nourriture, l'habillement.

1.500 euros par mois, c'est possible et nous avons besoin de lancer dès maintenant la grande campagne afin de faire aboutir cette légitime revendication pour les salariés actifs mais aussi pour les retraités.

Les revendications des DIR.

Les nouveaux services d'ingénierie, d'entretien et d'exploitation de la route se mettent en place. Ce sont les 11 directions interdépartementales de la route qui vont avoir la charge du réseau routier national non concédé.

Ces services se construisent dans un contexte de restrictions budgétaires et de privatisation.

Dès le départ, la couleur est annoncée ; les travaux de routes nationales trop petits pour mettre une partie de service seront concédés au privé.

Ces DIR se construisent avec des morceaux des DDE concernées ; morceaux de services mais aussi partie du personnel qui est contraint de changer de service, de travail et aussi de lieu de travail.

Dès les débuts de construction des DIR, la fédération a voulu être à l'offensive ; elle a combattu, apporté des arguments et des revendications tant au ministère que dans les départements.

La fédération a organisé et impulsé le travail collectif sur le territoire de ces DIR et ainsi qu'au niveau fédéral. La fédération a permis, non sans difficultés, de rassembler des militants, de désigner des interlocuteurs CGT face aux préfigureurs des DIR.

La volonté des militants CGT de ne pas se laisser faire, la volonté d'être à l'offensive tant pour le service public, que pour les garanties des personnels, mais aussi sur l'emploi et le fonctionnement des services a permis d'élaborer et de porter un cahier revendicatif conséquent.

La CGT a rassemblé dans les manifestations locales pour porter leurs exigences et leurs revendications.

Le dossier est loin d'être clos et la bataille n'est pas finie. Le ministère, les directeurs des DIR et des DDE veulent presser le pas pour la saison hivernale 2006 – 2007.

Nombre de questions ne sont pas résolues tant sur l'organisation des services, l'organisation du travail que sur les conditions de travail des personnels.

En prenant à l'offensive toute les questions de conditions de travail de tous les personnels dans les DIR, nous pouvons rassembler nombre d'agents pour porter exigences et revendications.

C'est à nous, ensemble, d'investir ce champ dans un esprit conquérant, revendicatif et combatif. Travailler ces questions avec les personnels va permettre de les rassembler, de les mobiliser pour des actions revendicatives de grande ampleur et qui apporteront des succès.

Conclusion

Chers camarades,

On ne fait pas du syndicalisme avec des verbes hauts, des formules à l'emporte pièce. On fait du syndicalisme avec du dévouement, de la franchise, de la simplicité, de la détermination, du travail, de l'échange d'idées, et d'expériences avec tous les syndiqués ou celles et ceux qui souhaitent le devenir.

Même validée dans la vie, notre démarche peut encore susciter des interrogations, des hésitations, voire des critiques.

Osons prendre en compte tout ce qui nous fait avancer ensemble, être à l'offensive, mieux rassembler, et pour aller plus loin, dès lors que c'est dans un esprit constructif.

Faisons en sorte d'être toujours plus en prise avec la société dans toutes ses dimensions, et si nous décidons, de promouvoir des rapports de forces susceptibles de déboucher sur des succès revendicatifs pour l'ensemble des agents à ce congrès de faire dans les mois d'une grande journée d'action et de grève dans tous les services de l'Équipement et de l'Environnement ?

La Fédération CGT est une organisation respectée, consciente de ses responsabilités. Elle compte plus que jamais dans le paysage de notre ministère et dans les services.

Les agents de l'Équipement nous font de plus en plus confiance, nous gagnons en audience aux élections. Pour tout cela, nous devons nous engager, pour que l'emploi public, nos missions de service public soit assurées dans une grande journée, et si ça pouvait être l'ensemble de la Fonction publique,

ça donnerait un élan supplémentaire et une force incontestable à la CGT toute entière.

Il nous faut dans le contexte économique, social, politique, ne pas penser que ce sont les élections qui régleront nos revendications, et ne surtout pas enfermer le débat de ce 13^{ème} congrès fédéral dans un débat politique, il nous faut surmonter cet obstacle, pour être à l'offensive, ensemble, plus que jamais pour la réussite d'une très grande journée de lutte.

Je voudrais terminer par un mot de sympathie à mon camarade Bernard Salandre, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant ces 3 dernières années. Quelle capacité de travail ! Je suis toujours surpris par sa gentillesse et son calme qui sont à mes yeux, une très grande qualité, tout en sachant rester ferme devant la direction ou chez le Ministre.

Merci Bernard pour tout ce que tu as amené à la fédération et surtout pour cette grande capacité et rapidité à travailler.

Alors, ayons confiance, dans le « tous ensemble ».

Soyons à l'offensive, plus que jamais.
Et maintenant place aux débats.

Vive le 13^{ème} congrès notre fédération

Équipement et de l'Environnement.

Vive la CGT.

Jean Marie RECH